

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 117

Artikel: A la Société des Nations

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au Haut Conseil fédéral.

Berne.

Monsieur le Président,
Messieurs,

L'Association suisse pour le Suffrage féminin prend la liberté d'attirer l'attention des autorités compétentes sur la situation que fait aux femmes le projet de loi du Département fédéral des Finances du 20 novembre 1920, concernant les traitements et les conditions de service du personnel fédéral.

Ce projet de loi établit en effet à son article 48, alinéa 3, que les employés fédéraux du sexe féminin peuvent toucher un traitement inférieur à celui correspondant à la classe de traitements à laquelle elles appartiennent; et ceci dans les cas où l'emploi de fonctionnaires féminins n'est pas explicitement stipulé.

Il en résulterait donc que, dans les cas actuellement de plus en plus nombreux où les femmes travaillent dans l'Administration fédérale en même temps que les hommes, et aux mêmes travaux qu'eux, elles pourraient toucher une paye inférieure à la leur.

C'est contre cette disposition que notre Association tient à élever respectueusement une protestation. Il est en effet contraire à toute équité que ne soit pas également rétribué le travail également fait par des hommes et par des femmes; et si, dans trop de cas malheureusement encore, des coutumes arriérées perpétuent cette injustice, nous regretterions profondément de la voir consacrer définitivement par une loi fédérale. Car nombre d'employeurs publics et privés qui, jusqu'ici, rétribuaient la valeur économique du travail accompli, ne manqueraient pas, nous en sommes trop certaines, d'en prendre exemple pour rétribuer inégalement leur personnel masculin et leur personnel féminin. D'autres verraient l'injustice qu'ils commettent déjà sanctionnée par l'Etat, et notre pays tendrait ainsi à se mettre ouvertement en contradiction avec la disposition qui va se généralisant partout de la Législation internationale du Travail: « à un travail de valeur égale, doit correspondre un salaire égal, sans distinction de sexe. » (Voir les récentes applications de cette disposition: au Bureau International du Travail (S. d. N.), aux Etats-Unis (projet de loi sur les traitements des fonctionnaires), en Suède (loi admettant des femmes fonctionnaires aux mêmes conditions et aux mêmes traitements que les hommes), en Danemark (loi sur les traitements des fonctionnaires), etc.

Notre Association a trop pleine confiance, Monsieur le Président et Messieurs, dans l'esprit de justice qui anime nos autorités, pour douter que ne disparaisse pas du projet de loi du 20 novembre 1920, concernant les traitements et conditions de service du personnel fédéral, la disposition contre laquelle nous nous élevons. Aussi est-ce en vous remerciant du geste que vous voudrez bien faire à cet égard que nous vous prions de croire à notre plus haute et plus respectueuse considération.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La présidente: Emilie GOURD.

La secrétaire: L. PERRENOUD-JEANNERET.

L'activité des Ligues sociales d'acheteurs

Le Conseil central suisse de la Ligue sociale d'acheteurs ne pouvant, en ce temps de voyages chers, organiser une assemblée générale qui risquait de ne réunir que très peu de personnes, s'est décidé à envoyer à tous ses membres un « Message » pour les mettre au courant de la situation actuelle de leur société et de ses possibilités de travail. Voici les moyens d'action que préconise le Comité central.

1^o L'initiation directe par l'exhortation et l'enseignement. Il faut reprendre de plus belle l'instruction du public, lui ouvrir les yeux sur les abus qu'il peut faire cesser. Mais il faut étendre cette méthode pour qu'elle devienne une véritable éducation sociale. Elle doit obtenir le concours des écoles, des pensionnats, des cours d'université populaire. Il faut que chacun apprenne à respecter l'effort utile.

2^o Les interventions occasionnelles auprès des employeurs pour appuyer des réclamations justes.

La campagne contre le travail de nuit des boulangers redevient nécessaire. Mais on peut constater que les efforts de la Ligue ont fait réaliser des progrès dans les questions de: repos du dimanche; fermeture moins tardive des magasins le soir; semaine anglaise.

Là où il reste beaucoup à faire, c'est dans l'organisation du service domestique et du travail à domicile. Dans le premier de ces domaines règne encore une complète anarchie. L'hiver dernier, la Section ber-

noise de la Ligue essaya d'y porter remède. Elle organisa plusieurs assemblées, les unes de ménagères, les autres de domestiques, pour étudier la situation. Enfin, dans une assemblée finale qui réunit les deux parties, la présidente de la Ligue réussit à faire adopter quelques lignes directrices. Ces réunions eurent aussi pour résultat de vraies bonnes volontés dans les deux camps. Maintenant, une commission étudie la question de l'apprentissage du service domestique et les moyens de l'organiser.

La question du travail à domicile est encore plus difficile à résoudre. Heureusement qu'une loi fédérale est en préparation, et le travail de la Ligue consistera à la faire accueillir favorablement. Actuellement un grand nombre d'ouvrières à domicile seraient incapables de se défendre elles-mêmes parce qu'isolées. La Ligue doit s'efforcer de grouper ces ouvrières, afin que celles-ci puissent par la suite prendre en main leur propre cause.

Un projet qui vient de naître, c'est celui de la création dans les usines où travaillent des femmes, de postes de « surintendantes ». Aux Etats-Unis, cette institution a fait ses preuves, et depuis la guerre elle a été introduite en France et en Angleterre. Tout ce qui touche au bien-être de l'ouvrière, soit à l'usine, soit au dehors, est du ressort des surintendantes qui sont très appréciées, paraît-il. Quelques mois d'instruction théorique et un stage pratique sont nécessaires. A Paris une école spéciale a été fondée.

Enfin, le Conseil central se livre continuellement à des investigations pour être au courant de tout ce qui touche à l'organisation du travail. Il a étudié tour à tour la question de la « participation aux bénéfices », l'organisation de la profession », les différentes formes du salariat », le « système Taylor », les « coopératives de production ».

Pour terminer, le Message donne quelques détails sur les Ligues d'acheteurs à l'étranger.

Aux Etats-Unis, les « Consumers' Leagues » sont de puissantes associations. Celle de l'Etat de New-York y compte 5000 membres, la capitale 2500. Leur président central, M. Newton Baker, devenu ministre de la guerre, sut maintenir dans les usines de munitions, des conditions de travail conformes aux principes des Ligues.

Pendant la guerre, le travail consista en grande partie à dépister et combattre les fraudes industrielles.

En France, la principale activité fut aussi de lutter contre les abus et les fraudes. Fait intéressant: le *Journal officiel* du 19 octobre 1920 publiait un décret concernant la fondation de Conseils de consommateurs dans chaque département, sous la présidence du préfet. Les propositions, vœux, rapports de ces Conseils doivent être transmis à Paris, au Ministère de l'Alimentation, où est institué un Conseil supérieur des consommateurs dont la compétence s'étend à toutes les questions soulevées par les Conseils départementaux.

L'Allemagne a aussi ses « Chambres de Consommateurs » (Konsumantenkammer), créées pendant la guerre et fonctionnant sous les auspices du gouvernement. C'est la secrétaire générale du Käuferbund, Mme Ilse Müller-Oestreich, qui a beaucoup travaillé à organiser cette institution. Là où le gouvernement refusa son concours, les initiateurs s'organiseront indépendamment.

En Belgique enfin, la Ligue reprend avec une vigueur extraordinaire. Elle a créé un Comité Central Economique à Anvers, avec succursales dans toutes les provinces. Son but est la lutte contre la vie chère, et son moyen, l'organisation d'achats collectifs de denrées auxquels participent tous les détaillants qui adhèrent au mouvement par contrat. Des experts éminents sont à la tête de l'entreprise dont le succès est immense.

Le Conseil central suisse étudie avec attention toutes ces formes d'activité afin de savoir si on pourrait les adapter à notre pays, et de quelle manière.

Donc, dit le Message en terminant, ne voyons pas dans les circonstances actuelles une occasion de découragement, mais au contraire une raison pour redoubler d'efforts.

J. P.

A la Société des Nations

En même temps qu'il appelait M^{me} Wicksell à faire partie de la Commission des Mandats, le Conseil de la S. d. N. désignait une femme entre autres membres d'une Commission d'enquête sur les déportations de femmes et d'enfants en Turquie et

dans les pays avoisinants: M^{me} Berthe-Georges Gaulis, bien connue dans les milieux genevois, et dont une de nos collaboratrices parlait récemment avec grand éloge pour sa connaissance parfaite des affaires de l'Orient. Voilà une application encore du principe fameux contenu dans le Pacte que « tous les services et toutes les fonctions de la Société sont également accessibles aux hommes et aux femmes. »

Et l'on n'a pas suffisamment relevé d'autre part, dans la presse quotidienne, que lors de ce fameux plébiscite de Haute-Silésie, qui a fait couler tant d'encre et prononcer tant de paroles, les femmes ont été appelées à choisir, tout comme les hommes, entre la nationalité allemande et la nationalité polonaise. Le traité de paix d'ailleurs stipulait expressément que les habitants se prononceraient sans distinction de sexe. — Tout naturel, diront certains: il s'agissait là d'une question vitale pour les femmes comme pour les hommes. Songez donc: décider de sa nationalité, décider de l'avenir de son pays... — Et nous, femmes suisses, avons-nous été consultées, lors de cette votation du 16 mai 1920, dans laquelle s'est joué aussi en quelque mesure l'avenir de notre pays? Et ne tranche-t-on pas journellement sans nous foule de questions également vitales? Et cela ne paraît-il pas tout simple à ceux-là même qui vont reconnaissant aux femmes de Silésie le droit de participation au plébiscite? Où est la logique?

* * *

Le Conseil de la S. d. N. a également adressé des convocations à tous les gouvernements pour une Conférence internationale qui se réunira le 30 juin à Genève, et étudiera la question de la traite des femmes et des enfants. Non seulement tous les gouvernements adhérant aux Conventions internationales de 1904 et de 1910 pour la lutte contre la traite des blanches sont invités à se faire représenter, mais encore tous ceux que ce sujet intéresse ou touche directement. Le Secrétariat réunit actuellement à cet égard une documentation aussi abondante que possible.

Il est évident que la place de femmes sera toute marquée dans cette Conférence, mais ce qui est évident n'est pas toujours ce qui se réalise le plus facilement! Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en parler.

J. GUEYBAUD.

VARIÉTÉ

Une école normale anglaise

Furzedown College est une école normale, un « training College », qui se trouve au sud-ouest de Londres et peut recevoir 220 étudiantes, dont la plupart sont internes. Fondé en 1915 seulement, c'est le « College » le plus moderne de l'Angleterre.

J'étais invitée par quatre charmantes étudiantes à y prendre le thé et à visiter les bâtiments. Il y a en effet trois maisons différentes, dont l'une est le reste d'une ancienne demeure patricienne. Deux maisons servent d'habitation aux étudiantes, et la troisième contient les salles d'étude, le grand hall et l'appartement de la directrice.

Nous prenons le thé dans un des trois petits parloirs réservés aux visiteurs (les messieurs y compris). On m'installe auprès d'un délicieux feu de cheminée, le bienvenu après une heure de voyage en « bus », et tout en dévorant force tartines, nous parlons éducation.

Le niveau intellectuel des normaliennes est généralement très élevé en Angleterre. Celles de Furzedown College, quoique se préparant à enseigner dans les écoles primaires et enfantines, ont toutes passé par l'école secondaire, et doivent posséder leur « bachot » et faire une année de stage dans une autre école avant d'être admises dans leur « college ». Les cours de Furzedown College durent deux ans, pen-

dant lesquels il y a trois stages pratiques de 15 jours chacun dans différentes écoles de la ville (classes variant de 25 à 60 élèves). Les cours obligatoires comprennent l'anglais, la psychologie, l'hygiène et la gymnastique, puis des leçons de français, de danse, chant, couture, dessin, peinture, etc., ainsi que des cours spéciaux pour les maîtresses d'école enfantine.

J'ai la chance de voir une exposition de quelques objets confectionnés par les étudiantes de première année: poupées articulées faites complètement (sauf la tête) et habillées par les jeunes filles; petits vêtements adorables et en même temps d'une simplicité parfaite, qu'elles enseigneront à faire aux enfants; literie de poupée; modèles; tissages; petits jouets de toutes sortes; tableaux d'histoire ou de géographie; reliefs de montagnes; huttes africaines en miniature. Plus loin, voici les travaux d'art: reliure, cuir repoussé, boutons de fantaisie, épingles à chapeau, broderie appliquée, dessins ou aquarelles d'imagination ou d'après nature.

Puis nous passons au laboratoire des sciences naturelles. Chaque étudiante a devant son pupitre un bassin et un robinet, et fait elle-même ses expériences de botanique élémentaire.

Les classes et les corridors sont clairs et gais. Partout, de grandes reproductions sous verre des préraphaélites ou d'artistes célèbres de pays étrangers. Sur le rebord des fenêtres, des plantes et des fleurs.

Dans le hall, on répète une danse russe, composée par les exécutantes pour une soirée qui aura lieu le lendemain. Un piano, un podium, de hautes plantes vertes, des jonquilles et une Bible sur l'estrade, un Botticelli contre le mur; des jeunes filles qui dansent et frappent des mains en cadence: n'est-ce pas la synthèse, enseignement à part, des intérêts multiples de cette école où règne le bonheur de vivre?

Toujours accompagnée de mes sympathiques hôtes, je fais le tour des bâtiments. Je vois la « salle d'appréciation musicale », où un gramophone qui ne joue que de la vraie musique fait l'éducation du goût et de l'oreille des étudiantes; les nombreux salons aux fauteuils confortables autour des grands feux joyeux; la bibliothèque où le silence est de rigueur et où l'on peut écrire et travailler; les salles à manger (une dans chaque bâtiment) arrangées par petites tables; enfin les chambres à coucher, qui réunissent dans l'espace le plus restreint qu'on puisse imaginer tout ce dont une étudiante a besoin.

Il n'y a pas de dortoir; chaque étudiante a sa chambre: le lit, recouvert d'une draperie et de coussins de couleurs, est un véritable divan; en plus, il y a un fauteuil, une chaise, un guéridon, et enfin le meuble le plus indispensable pour une étudiante: un bureau, qui fait étagère et commode en même temps. Il n'y a pas d'armoire, mais les robes et les manteaux sont cachés par un rideau. Il y a la lumière électrique et un radiateur dans chaque chambre.

La vie sociale et les distractions jouent un grand rôle à Furzedown College. On y danse beaucoup et on est toujours en train de préparer quelque fête: les normaliennes donnent des concerts, des récitals et des représentations dans lesquelles elles font elles-mêmes, souvent, pièce, décors et costumes.

En passant dans les corridors, je vois quelques préparatifs pour le « social » du lendemain: on se lave les cheveux; une jeune fille, un linge de bain sur la tête, repasse une robe d'occasion qu'elle a transformée pour le bal; ici on répète des chants; là-bas, on joue du piano.

J'apprends aussi qu'il y a beaucoup de clubs et de sociétés au collège: union chrétienne d'étudiantes, société littéraire, club de discussions, d'excursions, de tennis, de photographie, de natation, etc.

Le collège appartient aux étudiantes et est dirigé par elles. La « principale » (la directrice) a un rôle plus ou moins nominal. Chaque maison élit une « préfète », qui est une sorte de présidente et reste en charge une année. Les étudiantes font elles-mêmes les règlements de leur école qui sont soumis à la votation de tous les membres.

Le Collège ne serait pas complet sans un jardin et une place de jeux (play-ground). Il y a une immense pelouse avec de vieux cèdres, un coin de terrain divisé en petits jardins, et enfin deux tennis.

On ne peut s'empêcher d'envier ces normaliennes privilégiées, en comparant leur vie à celle de nos étudiantes d'école normale, des Vaudoises tout au moins. Quelle éducation large, saine et vraiment humaine on leur donne, et quelles richesses elles auront à apporter aux milliers d'enfants — les heureux gosses! — qu'elles prépareront pour la vie!

C. S. P.